

BULLETIN N° 32 du 14 juin 2018

EDITORIAL

INONDATION DU LUNDI 11 JUIN 2018

👉 **La marche à suivre** (en deuxième page de ce bulletin)

Pourquoi avons-nous été à nouveau inondés ?

Sans inondation depuis huit ans, nous dormions du sommeil du juste. Les images télévisées nous inquiétaient un peu, mais nous pensions passer au travers des gouttes. Hélas, il a suffi de peu de temps pour nous sortir de nos illusions et nous ramener à notre triste condition. Lundi soir, le bas de Fresnes était sous l'eau à nouveau. Certes, comme en juillet 2001, la précipitation était importante et, n'en doutons pas, on nous parlera de pluie cinquantiennale, voire centennale. En fait, il serait tombé dans un temps court, 70 millimètres d'eau, soit 70 litres par m². C'est assez pour inonder les points bas, mais pour le reste, il faut chercher ailleurs et c'est vite fait. Rappelons-nous la motivation du Tribunal administratif de Melun dans son jugement du 7 janvier 2011 statuant sur les conclusions qui nous opposaient au SIAAP, aux départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne et autres, assignés par nous après la catastrophe de juillet 2001 : « il ressort que la durée de retour concernée est supérieure à dix ans pour presque toutes les communes du Val-de-Marne, ayant pu atteindre localement trente ans pour certaines communes, voire cent ans en ce qui concerne la commune de Fresnes ; que toutefois, les dommages survenus sur le territoire de cette commune ont principalement leur origine dans l'abondance des pluies tombées sur des secteurs situés en amont de la commune... ». Partant de cette observation de bon sens, toujours d'une actualité évidente, le tribunal a condamné à 100% les propriétaires et gestionnaires des canalisations départementales et interdépartementales qui convergent vers Fresnes en y transportant des volumes d'eau venus d'ailleurs, disproportionnés avec les capacités de stockage ou de transfert disponibles à Fresnes. Il semblerait par ailleurs, qu'une anomalie technique ait perturbé le processus de pompage des eaux entre la station Liberté et le bassin de L'Haÿ en lien avec la saturation rapide de l'émissaire Fresnes-Choisy. Ces points restent à éclaircir et analyser. Nous nous y emploierons.

Le Président

Coïncidence ou prémonition ?

Le 7 de ce mois, nous adressons au **Président du Conseil départemental** une lettre recommandée pour lui demander de réunir d'urgence les financeurs potentiels du bassin de rétention et dépollution du parc du **Moulin de Berny** en vue de sa réalisation.

C'est en décembre 2006 que le **SIAAP** (syndicat interdépartemental pour le traitement des eaux usées de la partie centrale de l'Île-de-France) et la **DSEA** (service public de l'assainissement du 94) ont rendu leur rapport exhaustif sur les moyens de lutter contre les inondations dans la vallée de la Bièvre. Après étude de treize scénarios possibles, la solution d'un bassin unique à Fresnes d'une capacité de 50.000 m³ avait été acceptée par tous comme étant la plus efficace et la moins coûteuse. Douze ans après, **RIEN N'EST DÉCIDÉ**, alors que les études les plus poussées sont terminées depuis longtemps.

Nous insistions sur le risque toujours grand d'un violent et massif débordement des canalisations publiques interdépartementales qui traversent Fresnes en transportant des eaux pluviales de toutes provenances. Notre crainte, hélas, s'est vue confirmée dramatiquement quatre jours après !

Assez de lénifiantes paroles et de dérobades accompagnées de paroles de consolation.

IL EST PLUS QUE TEMPS D'AGIR !

Site Internet SECDEF

N'hésitez pas à consulter le site Internet de **SECDEF** à l'adresse : www.secdef.fr

Appel aux bonnes volontés ...

SECDEF remonte au créneau, nous avons besoin de SANG NEUF !

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste de l'assainissement pour nous rejoindre. Il suffit d'être motivé par le bien commun et la volonté de protéger la salubrité et la sécurité de nos personnes et de nos biens.

MERCI d'avance à tous ceux qui manifesteront leur bonne volonté et leur désir de participer à l'action commune dans la mesure de leurs possibilités.

Un simple e-mail adressé à l'association sur contact.secdef@free.fr suffira pour entrer en rapport en vue d'un rendez-vous avec un membre du bureau.

Assemblée Générale 2018

SECDEF s'étant mise en sommeil depuis deux ans, nous n'avons pas réuni d'assemblée générale en 2017. Il nous semblait inutile de déranger nos adhérents pour ne rien leur dire. Il en va tout autrement aujourd'hui. Le temps nous manque pour organiser cette AG avant les vacances. Nous la tiendrons donc à l'automne. Vous y viendrez nombreux. Nous aurons du pain sur la planche.

Pour faciliter les convocations, merci **d'indiquer très clairement votre adresse e-mail sur votre bulletin d'adhésion.**

Qu'avez-vous à faire ... en plus du nettoyage de la maison ? 3 choses !

1. ASSURANCE

La première est de déclarer le sinistre à votre compagnie d'assurances, par lettre, par internet ou par téléphone. Soyez aussi précis et complet que possible en décrivant vos dommages pièce par pièce, tant sur leur contenu que sur leur état (sols, murs, électricité...), tout en vous réservant la possibilité de compléter ce premier inventaire. L'important est de prendre date en ne tardant pas. Votre assureur vous indiquera ensuite la marche à suivre. Si elles n'ont pas été noyées, commencez à rassembler les pièces justificatives telles que factures, devis, notices... Les photos que vous aurez prises avant toute mise en décharge si vous devez vous débarrasser de matériels ou meubles endommagés seront une preuve précieuse de leur détention et de leur consistance.

2. DOSSIER CATASTROPHE NATURELLE

La seconde consiste à établir une liste aussi complète que possible de vos dommages pour les déclarer en mairie. Vous trouverez sur le site « fresnes94.fr » deux flashes « inondation » vous donnant la marche à suivre. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service « assurances » de notre commune au 01 49 84 56 48 ou 01 49 84 56 24. Il s'agit de constituer le dossier le plus abondant et complet possible sur cette inondation en vue d'obtenir le classement de notre commune en état de « CATASTROPHE NATURELLE ». Cette qualification permet aux sinistrés de bénéficier de garanties étendues quelles que soient les clauses de leur contrat et souvent un meilleur remboursement sous déduction toutefois d'une franchise de 380 €. Le poids du dossier déposé en préfecture par les communes ne dépend pas de la gravité du phénomène climatique à l'origine des dommages, mais du nombre de sinistrés. Il est donc indispensable de faire cette déclaration qui ne se substitue pas à votre assureur.

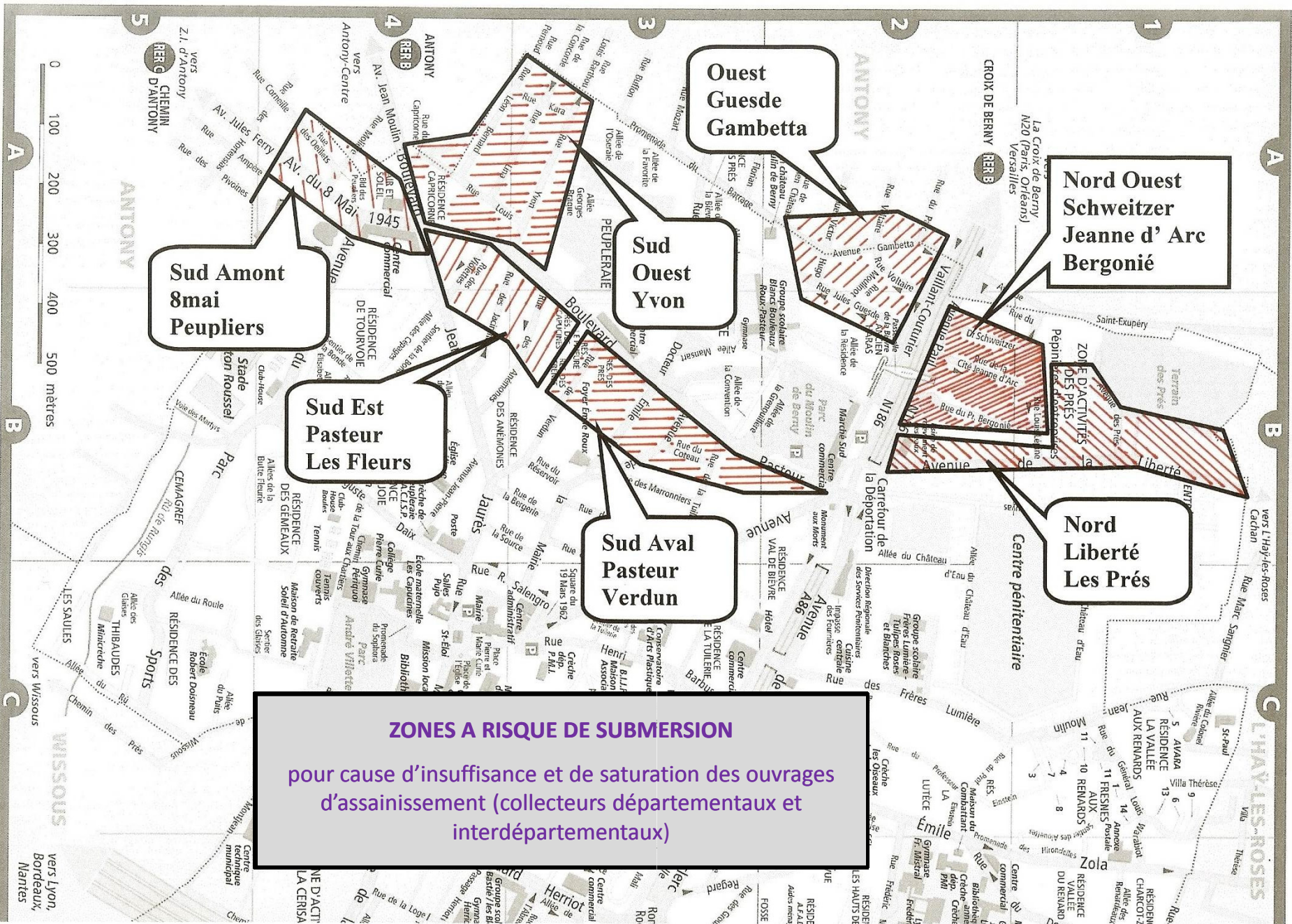
3. QUESTIONNAIRE SECDEF

La troisième, et non moins importante pour l'avenir, est de remplir aussi complètement que possible le questionnaire ci-joint de notre association. Si nous voulons contrer ceux qui prétendent que seul le ciel en ses dérèglements sont l'unique cause de nos malheurs et que les collectivités ou établissements publics n'ont aucune responsabilité dans l'affaire, il faut que nous détenions suffisamment d'informations incontestables sur le déroulement des débordements des canalisations publiques à savoir, le lieu, l'heure, le déroulement du phénomène, la nature de l'eau ayant investi votre bien, sa provenance immédiate, les hauteurs atteintes etc. Tous ces points figurent dans le questionnaire joint. Tous vos commentaires nous intéressent et concourent à l'établissement de la vérité. Si vous avez pris des photos, elles nous seront très utiles.

BON COURAGE et MERCI POUR VOTRE AIDE. SECDEF, c'est nous tous. Nous ne ferons rien si nous ne sommes pas **SOLIDAIRES** et **UNIS** pour obtenir les mesures de protection auxquelles nous avons droit.

Nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone à vocation aquatique !

Bulletin d'information local - édité par **SECDEF**
14, rue du Professeur Bergonié - 94260 FRESNES
Tél. / Fax : 01.46.60.12.41
Email : contact.secdef@free.fr
Directeur de publication : bureau de l'association
Rédaction : M. Véret / M.L. Roger
Maquette : C. Véret / S. Charles
Adhésion à **SECDEF** : 10 € par an et par famille



QUESTIONNAIRE SUR LA SUBMERSION DU 11 JUIN 2018

Nom (en majuscules) _____ Prénom _____

Adresse _____

Résident à cette adresse depuis le : _____

C'est votre première inondation ? OUI NON

Etiez-vous présents le 11 juin 2018 ? OUI NON

Avez-vous eu des entrées d'eau dans votre propriété : OUI NON

Si OUI, où : pièces habitables
 pièces annexes ou hall d'entrée
 cave
 garage
 cour ou terrasse
 jardin

Selon vos observations ou déductions, l'eau est entrée chez vous :

- par refoulement dans vos tuyaux d'évacuation : OUI NON
- du fait du débordement des égouts de votre rue : OUI NON
- par le trop-plein des caniveaux de la voie publique : OUI NON

Quels dommages avez-vous à déplorer (description sommaire) ?

Avez-vous fait une déclaration à votre compagnie d'assurances ? OUI NON

Avez-vous téléphoné à la mairie pour dire que vous étiez inondés ? OUI NON
Si OUI, Quelle réponse avez-vous eue ?

Avez-vous vu un élu ou un fonctionnaire pendant ou après l'inondation ? OUI NON

Avez-vous bénéficié de l'aide du personnel municipal dans la nuit du 11/12 juin ? OUI NON

Si OUI, vers quelle heure : _____

Avez-vous reçu de l'aide de la commune pour nettoyer chez vous (cas notamment des personnes âgées ou handicapées) ? OUI NON

Une benne a-t-elle été mise à disposition par la commune pour évacuer les matériels endommagés ? OUI NON

L'espace ci-après est à votre disposition pour exprimer librement ce que vous avez vu, en indiquant le lieu avec, au besoin, un croquis, ainsi que l'heure au moins approximative des faits rapportés. Cette information est importante. Un détail peut vous paraître sans importance. Regroupé avec d'autres, il pourra devenir significatif.

Ce qui compte, c'est ce que vous avez constaté vous-même. En faisant à synthèse de tous les questionnaires, nous arriverons à une vérité incontestable. Si vous avez pris des photos, elles seront un précieux élément de preuve. Merci d'indiquer au verso des tirages sur papier, le lieu et l'heure du cliché. Vous pourrez aussi les transmettre à la nouvelle adresse e-mail de l'association : contact.secdef@free.fr en y joignant les indications utiles.

VOS OBSERVATIONS :

ANTONIENS, CHERS VOISINS,

QUI AVEZ ÉTÉ VICTIMES DE L'INONDATION DES 11/12 JUIN, REJOIGNEZ **SECDEF** DONT L'OBJET EST LA DÉFENSE COMMUNE CONTRE CE FLÉAU À RÉPÉTITION.

L'union fait la force. Ce ne sera pas la première fois, malheureusement, que nous œuvrerons ensemble contre les débordements des réseaux publics d'assainissement. Nous ne sommes pas victimes d'une crue de rivière, mais de l'insuffisance notoire des moyens d'évacuation ou de rétention des eaux pluviales dont la chute, abondante ou non, est un phénomène naturel. Voilà des années que nous intervenons pour que les moyens techniques connus de tous les responsables politiques de nos villes et départements et de leurs services spécialisés, soient enfin mis en chantier, tel, entre autres, le bassin de rétention et de dépollution du parc du Moulin de Berny à Fresnes. Les atteroiements continuels sur leur financement à partager entre divers « acteurs » publics, en repoussent sans cesse l'exécution, mettant en danger nos personnes et nos biens, avec la peur lancinante de voir se renouveler ces débordements calamiteux qui ruinent nos maisons et altèrent nos santés. Ils ne sont pas une fatalité, un coup du sort, mais le résultat d'une inadéquation entre l'imperméabilisation galopante des sols et la capacité des ouvrages publics de transport des eaux de ruissellement qui s'y engouffrent, capacité actuellement insuffisante pour les amener à bon port, sans régurgitation en cours de route, jusqu'à leur destination normale : milieu naturel (fleuve, rivière, lac ...) ou usine de traitement du **SIAAP**. L'eau n'étant pas compressible, lorsque les canalisations sont saturées, puis sous pression, elle ressort où elle peut, par les cheminées de visite des égouts, les avaloirs des rues, les évacuations dans les maisons...Voilà la cause de nos malheurs dont les collectivités et les établissements publics « compétents » sont responsables. A défaut de pouvoir créer des émissaires toujours plus grands, la solution est de construire des ouvrages de rétention susceptibles de stocker momentanément l'eau excédentaire avant de la restituer au réseau dès sa vacuité retrouvée.

Merci de répondre au questionnaire joint à ce bulletin pour nous permettre d'établir la synthèse la plus complète possible sur les causes et le déroulement de l'inondation des 11/12 juin sur tout le fond de vallée.

Merci aussi à ceux qui voudront bien se joindre à l'équipe qui anime **SECDEF** pour y représenter les Antonyens. Toute proposition d'aide, technique, juridique, relationnelle avec les pouvoirs publics ou autre, telle que la distribution du bulletin, sera acceptée de grand cœur. La solidarité est notre force.

Le bureau de SECDEF

14 rue du professeur Bergonié – 94260 Fresnes
tel : 01.46.60.12.41

DEBORDEMENT DE LA CANALISATION BIEVRE DANS ANTONY

Nous apprenons qu'à Antony des débordements de la canalisation Bièvre ou de son doublement ont été observés dans le secteur des rues **Coustou**, de la **Bièvre** et des **Prés**, en plus des débordements de des canalisations diverses qui traversent le quartier de l'**avenue du 11 novembre** et des rues **Jules Ferry**, **Louis Gaudry**, **des Giroflées**, **des Hortensias**, **Corneille** et autres autour de la **place de Lewisham**, victimes déjà de ces dysfonctionnements en 2001. Vos témoignages seront très précieux pour en analyser les causes.
Merci d'avance à tous ceux qui nous les adresseront !

BULLETIN D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION SECDEF

Nom (en majuscules) _____ Prénom _____

Adresse _____

E-mail _____ Tél. fixe ou mobile _____

déclare adhérer à **SECDEF** (Sauvegarde Et Cheminement des Eaux à Fresnes)

Ci-joint un chèque de **10 €** (à l'ordre de SECDEF) en règlement de la cotisation de l'année **2018**.

Je souhaite participer aux travaux de l'association dans la mesure de mon temps disponible

à Fresnes le :

Signature :



Coupon à envoyer avec votre règlement à l'adresse du trésorier de l'association :

SECDEF - 14, rue du Professeur Bergonié - 94260 FRESNES